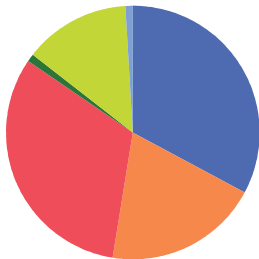
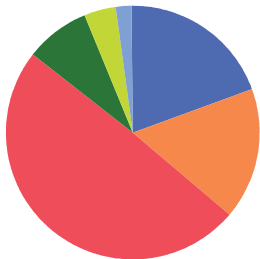


Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2022

Institutions de prévoyance

Assurés actifs



- Autonome (sans réassurance)
- Autonome (avec assurance excess-of-loss / stop-loss)
- Semi-autonome (rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)
- Semi-autonome (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance)
- Collective (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)
- Institutions de prévoyance selon l'art. 1e OPP 2